

Exercice de modernisation des pêches commerciales canadiennes du gouvernement fédéral - Québec estime que les politiques du propriétaire exploitant et de séparation des flottilles doivent être maintenues

QUÉBEC, le 8 mars 2012 /CNW Telbec/ - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre, responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député d'Abitibi-Est, M. Pierre Corbeil, se dit préoccupé par l'approche privilégiée par le gouvernement fédéral dans l'exercice visant la modernisation des pêches commerciales canadiennes.

Le ministre Corbeil, qui mène actuellement une mission économique en Asie afin d'y appuyer la commercialisation des produits bioalimentaires québécois, lance un appel à son homologue fédéral, M. Keith Ashfield, afin que cet exercice soit effectué en étroite collaboration avec les représentants de l'industrie de la pêche et du gouvernement du Québec.

« Afin que soient assurés la viabilité et le développement durable de cette industrie, de la mer à la table, la participation et la concertation de tous les intervenants sont incontournables. Le gouvernement du Québec est un acteur majeur du développement et de l'encadrement de ce secteur de l'alimentation toujours aussi névralgique pour les communautés côtières et les régions maritimes. Il est essentiel que le ministre Ashfield tienne compte de nos orientations et de nos priorités pour mener à bien ce projet », a indiqué le ministre.

Depuis le lancement de la consultation, les représentants québécois du secteur de la pêche ont manifesté leur inquiétude quant à la possibilité que la politique du propriétaire exploitant et celle de la séparation des flottilles soient éliminées au cours de l'exercice de modernisation des pêches annoncée par le ministre des Pêches et des Océans. Les documents de consultation présentés soulignent aussi l'importance de déréglementer la gestion des pêches et de réduire les consultations scientifiques auprès de l'industrie.

Rappelons que les politiques du propriétaire exploitant et de séparation des flottilles garantissent que les ressources halieutiques du Québec seront exploitées par des pêcheurs québécois qui dirigent leurs propres entreprises et que les retombées de ces activités iront dans nos collectivités côtières du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. « Le gouvernement du Québec estime que ces politiques doivent être maintenues. J'invite le ministre Ashfield à se prononcer sur le sujet pour que soit levé le climat de méfiance qui s'est installé à l'échelle de l'Atlantique et que tout le monde puisse collaborer sereinement au développement de l'industrie », a conclu M. Corbeil.

Rappelons que l'industrie de la pêche et celle de l'aquaculture commerciale au Québec fournissent de l'emploi à plus de 3 000 pêcheurs et aides-pêcheurs, 300 aquaculteurs et 4 000 employés d'usines. Elles génèrent des retombées économiques d'environ 300 millions de dollars. Les activités de pêche et d'aquaculture commerciales représentent un axe de développement économique prioritaire pour les régions maritimes du Québec.